

**DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JUILLET 2022
Salle du foyer rural Pierre DEMARTY – 19190 BEYNAT**

DÉLIBÉRATION N°2022-84 : ÉLECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

DÉLIBÉRATION N°2022-85 : ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CIAS MIDI CORREZIEN

DÉLIBÉRATION N°2022-86 : MODIFICATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES (CTG)

DÉLIBÉRATION N°2022-87 : CANDIDATURE AU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS 2021-2027 PAR LE PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE - VALIDATION DE LA STRATÉGIE

DÉLIBÉRATION N°2022-88 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE VOIRIE 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-89 : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE TUDEILS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR DES VOIES COMMUNALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N°2022-90 : CONVENTION CADRE « CENTRES BOURGS ET FONCIER COMMERCIAL EN CENTRE ANCIEN » AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA)

DÉLIBÉRATION N°2022-91 : CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE TUDEILS POUR LE RPE ET L'ALSH

DÉLIBÉRATION N°2022-92 : PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION LE RIONET

DÉLIBÉRATION N°2022-93 : CONVENTION DE DISPONIBILITÉ D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE AVEC LE SDIS DE LA CORRÈZE

DÉLIBÉRATION N°2022-94 : CONVENTION DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE AVEC LE MINISTÈRE DES ARMÉES

DÉLIBÉRATION N°2022-95 : RH : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL À TEMPS COMPLET

DÉLIBÉRATION N°2022-96 : MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT : AUGMENTATION DU PLAFOND DE LIGNE DE TRÉSORERIE À 2 000 000 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL : AUGMENTATION DE CREDITS APRES CONSOLIDATION DE L'EMPRUNT CIS DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL : CONSTATATION DE LA DETR 2022 – PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET PRINCIPAL : RECAPITALISATION DES EMPRUNTS SDIS – TRAVAUX SUR LE CIS DE MEYSSAC

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : BUDGET PRINCIPAL : CONSTATATION DES SUBVENTIONS POLE NEANDERTAL

Le président,

Le – La secrétaire de séance,

Alain SIMONET

.....